



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Avis d'enquête publique

Une enquête publique est ouverte sur les communes du Passage d'Agen et d'Estillac **du lundi 25 avril 2016 inclus au jeudi 26 mai 2016 inclus.**

Elle porte sur l'autorisation relative à la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques pour la réhabilitation du système de traitement des eaux usées du Passage d'Agen. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie du Passage d'Agen.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposées aux mairies du Passage d'Agen et d'Estillac, pendant **32 jours, lundi 25 avril 2016 inclus au jeudi 26 mai 2016 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête.

Monsieur Bernard LINARES, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

-a la mairie du passage d'Agen le lundi 25 Avril : 09h00- 12h00

-a la mairie du passage d'Agen le mardi 03 Mai : 09h00-12h00

-a la mairie du passage d'Agen le jeudi 12 Mai : 13h30-16h30

-a la mairie du passage d'Agen le samedi 21 Mai : 09h00- 12h00

-a la mairie du passage d'Agen le jeudi 26 Mai : 14h15-17h15

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie du Passage d'Agen et d'Estillac ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation loi sur l'eau par arrêté d'autorisation ou de refus, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à Mme Marie Claude Limbert, Agglomération d'Agen, 8 rue André Chenier, 47916, Agen cedex 9.

Agen, le 05/04/2016

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général
Signé

Jacques RANCHERE